

Mairie de Villeneuve-sur-Allier

Code Postal 03460

Tél.: 04 70 43 30 05 • Fax: 04 70 43 37 58

2023/071

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT TEMPORAIRE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Le Maire de la Commune de Villeneuve-sur-Allier,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2213-1, L.2213-2;

VU le code de la route, notamment l'article R.417-10;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules poids-lourds sur le parking de la « Place du Monument aux Morts » à l'occasion du marché de Noël ;

ARRÊTE

- **Article 1** Le stationnement des véhicules poids-lourds sera interdit sur le parking de la « Place du Monument aux Morts » en raison de l'organisation d'un marché de Noël.
- **Article 2** Cette interdiction s'appliquera à partir du jeudi 30 novembre 2023 à 12 heures, jusqu'au dimanche 03 décembre 2023 à 20 heures.
- Article 3 La signalisation d'interdiction de stationnement sera mise en place par les services techniques de la commune de Villeneuve-sur-Allier. Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.
- Article 4 Les droits des tiers sont et demeurent réservés.
- **Article 5 -** Tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeneuve sur Allier, le 23 novembre 2023

Le Maire,

